

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Flumethrin (1%) Formulation  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc  
Adresse : 126 E. Lincoln Avenue  
Rahway, New Jersey U.S.A. 07065  
Téléphone : +1-908-740-4000  
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000  
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire  
Restrictions d'utilisation : Sans objet

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3  
Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4  
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 3  
Irritation de la peau : Catégorie 2  
Irritation oculaire : Catégorie 2A  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique (Oral(e)) : Catégorie 1  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 1  
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Système auditif)  
Risque d'aspiration : Catégorie 1

#### Éléments étiquette SGH

## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H360D Peut nuire au fœtus.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.  
Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

**Intervention:**

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.  
P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un médecin en cas de malaise.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.  
P331 Ne PAS faire vomir.

## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Entreposage:

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Huiles de paraffine	Donnée non disponible	8012-95-1	$\geq 65.8537 - \leq 68.8889$
Xylène	Benzène, diméthyl-	1330-20-7	$\geq 10.5556 - \leq 11.5854$
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropane-carboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle	Donnée non disponible	69770-45-2	$\geq 1.1111 - \leq 1.2195$
Toluène	Benzène, méthyl-	108-88-3	$\geq 0.5556 - \leq 0.6098$

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les réutiliser.  
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

En cas d'ingestion	:	Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Faire appel à une assistance médicale. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
3.9	04/06/2024	4019083-00016	Date de la première parution: 02/25/2019

spécial pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.  
Absorber avec un absorbant inerte.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.  
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.  
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.  
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.  
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

- et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
Garder sous clef.  
Garder hermétiquement fermé.  
Garder dans un endroit frais et bien aéré.  
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges auto-réactifs  
Peroxydes organiques  
Solides inflammables  
Liquides pyrophoriques  
Matières solides pyrophoriques  
Les substances et les mélanges auto-échauffantes  
Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables  
Produits explosifs  
Gaz  
Substances et mélanges extrêmement toxiques

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Huiles de paraffine	8012-95-1	TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		VEMP (brouillards - la poussière inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle	69770-45-2	TWA	45 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)	Interne
Autres informations: Peau				
		limite d'essuyage	450 µg/100 cm <sup>2</sup>	Interne
Toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH

### Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Xylène	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI
Toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que pos-	0.03 mg/l	ACGIH BEI

## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

				sible après l'arrêt de l'exposition)		
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI

### Mesures d'ordre technique

- : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes). Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.
- Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.
- Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques
- Protection des mains
- Matériau : Gants résistants aux produits chimiques
- Remarques : Penser à doubler les gants. Prenez note que ce produit est inflammable, ce qui pourrait avoir un impact sur la sélection de la protection des mains.
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.  
Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées.  
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
- Protection de la peau et du : Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
3.9	04/06/2024	4019083-00016	Date de la première parution: 02/25/2019

corps	D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.
Mesures d'hygiène	: Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés. : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Solution aqueuse
Couleur	: brun pâle, jaune
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 54 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible

## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.820 - 0.900 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Sans objet

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.  
Toxique par contact cutané.

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 404.59 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 402.36 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **Composants:**

#### **Huiles de paraffine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

#### **Xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,523 mg/kg  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27.571 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg

#### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20 mg/kg  
DL50 (Souris): > 20 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,934 mg/l

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5 mg/kg

#### **Toluène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 28.1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Composants:**

##### **Huiles de paraffine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Xylène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

##### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Toluène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.  
Résultat : Irritation de la peau

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

##### **Huiles de paraffine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **Xylène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

##### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Résultat : Irritation légère des yeux

##### **Toluène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Xylène:**

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Résultat : négatif

##### **Toluène:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.  
Résultat : négatif

### **Mutagenécité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Xylène:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur dans les cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Résultat: négatif

##### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutagenèse microbien (test d'Ames)  
Système de test: Salmonella typhimurium

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

Résultat: équivoque

Type d'essai: Aberration chromosomique  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: positif  
Remarques: Non classifié à cause de données non concluantes.

Type d'essai: Aberration chromosomique  
Système de test: Lymphocytes humains  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro  
Système de test: Souris  
Résultat: négatif

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

### **Toluène:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Méthode: Directives du test 478 de l'OECD  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Xylène:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 103 semaines  
Résultat : négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 0.5 Poids corporel mg / kg  
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

### **Toluène:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
Durée d'exposition : 103 semaines  
Résultat : négatif

Espèce : Souris  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 24 Mois  
Résultat : négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus.

### **Composants:**

#### **Xylène:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Résultat: négatif

### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Croissance  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.36 Poids corporel mg / kg  
Résultat: toxicité maternelle observée., Réduction du gain de poids corporel des descendants., Anomalies fœtales.

Type d'essai: Croissance  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.5 Poids corporel mg / kg  
Résultat: toxicité maternelle observée., Malformations squelettiques., Réduction du poids fœtal.

Type d'essai: Croissance  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.7 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun potentiel tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au fœtus.  
- Évaluation

### **Toluène:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction : Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement,  
- Évaluation sur la base d'expérimentations sur des animaux.

### **STOT - exposition unique**

Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.

### **Composants:**

#### **Xylène:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Voies d'exposition : Oral(e)  
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

#### **Toluène:**

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

### **STOT - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

### Composants:

#### **Xylène:**

Voies d'exposition : inhalation (vapeurs)  
Organes cibles : Système auditif  
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de > 0,2 à 1 mg/l/6h/jour.

#### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Voies d'exposition : Oral(e)  
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Toluène:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Système nerveux central  
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité à dose répétée**

#### Composants:

##### **Huiles de paraffine:**

Espèce : Rat, femelle  
LOAEL : 161 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

##### **Xylène:**

Espèce : Rat  
LOAEL : > 0.2 - 1 mg/l  
Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat  
LOAEL : 150 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

#### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 0.7 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Organes cibles : système digestif, Peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
3.9	04/06/2024	4019083-00016	Date de la première parution: 02/25/2019

---

Symptômes : diminution de l'appétit, Troubles cutanés

Espèce : Chien  
NOAEL : 0.88 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Organes cibles : système digestif, Cheveux, Peau  
Symptômes : diminution de l'appétit, Troubles cutanés

### **Toluène:**

Espèce : Rat  
LOAEL : 1.875 mg/l  
Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
Durée d'exposition : 6 mois

Espèce : Rat  
NOAEL : 625 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 13 Sem.

### **Toxicité par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Composants:**

#### **Huiles de paraffine:**

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

#### **Xylène:**

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

#### **Toluène:**

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

### **Évaluation de l'exposition humaine**

#### **Composants:**

#### **Toluène:**

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central  
Symptômes: Troubles neurologiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

##### Composants:

##### Huiles de paraffine:

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Acartia tonsa (copépode calanoïde)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Skeletonema costatum): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

##### Xylène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13.5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0.1 - < 1 mg/l  
Durée d'exposition: 35 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : NOEC: > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0.046 mg/l  
Durée d'exposition: 144 h

#### **Toluène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 5.5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3.78 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.39 mg/l  
Durée d'exposition: 40 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0.74 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Nitrosomonas sp.): 84 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

### **Persistance et dégradabilité**

#### **Composants:**

##### **Xylène:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

##### **Toluène:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 80 %  
Durée d'exposition: 20 jr

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### Huiles de paraffine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 4  
Remarques: Calcul

##### Xylène:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.16  
Remarques: Calcul

##### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 6.2

##### Toluène:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus (Ide)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 90

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.73

##### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

##### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.  
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.  
Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort.  
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

UNRTDG

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version 3.9      Date de révision: 04/06/2024      Numéro de la FDS: 4019083-00016      Date de dernière parution: 09/30/2023  
Date de la première parution: 02/25/2019

---

No. UN : UN 1992  
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S.  
(Xylene, Flumethrin)  
Classe : 3  
Risque subsidiaire : 6.1  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3 (6.1)  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1992  
Nom d'expédition : Flammable liquid, toxic, n.o.s.  
(Xylene, Flumethrin)  
Classe : 3  
Risque subsidiaire : 6.1  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids, Toxic  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

### Code IMDG

No. UN : UN 1992  
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S.  
(Xylene, Flumethrin)  
Classe : 3  
Risque subsidiaire : 6.1  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3 (6.1)  
EmS Code : F-E, S-D  
Polluant marin : non

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN : UN 1992  
Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.  
(Xylène, 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)  
Classe : 3  
Risque subsidiaire : 6.1  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3 (6.1)  
Code ERG : 131  
Polluant marin : non

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
3.9	04/06/2024	4019083-00016	Date de la première parution: 02/25/2019

classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	:	non établi(e)
DSL	:	non établi(e)
IECSC	:	non établi(e)

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observa-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Flumethrin (1%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
3.9	04/06/2024	4019083-00016	Date de la première parution: 02/25/2019

---

ble du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 04/06/2024  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F